



COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE « LE MALESHERBOIS » DU MERCREDI 11 AVRIL 2018

L'an deux mille dix-huit, le onze avril à 20h00, le conseil municipal du Malesherbois, légalement convoqué le cinq avril deux mille dix-huit, s'est réuni sous la Présidence de Madame DAUVILLIERS, Maire.

ETAIENT PRÉSENTS : MMES BECHU, BERTHELOT CHRISTINE, BERTHELOT ISABELLE, BISON, CLOUZEAU, DAUVILLIERS, FAUTRAT, FOUSSARD, LE GAL, LONGCHAMP, MARTIN, MEIGNANT, MOLVEAUX, PASQUET, PIAU, ROSSI, SABY, SLOBADZIAN, SONATORE, VAQUIE, VELLERET ET MM. AMANY, BERCHER FABIEN, BERCHER HERVÉ, BIGNET, BOUCHET, CATINAT (MANCHECOURT), CHANCLUD, CIRET, CITRON, COLIN, COUDRAY, DUQUENOY, FAURIE, GAUCHER, GAULTIER, GIRAUD, GLACE, GOMBAULT, GUERIN, LEDUR, MARCHAND, MATIGNON, MERCIER, MOISY, POINCLOUX MAXIME, ROUSSEAU FABRICE, ROUSSEAU ALAIN, ROUSSEAU BENOIT, ROUX, THERET ET VALLADE.

AVAIENT DONNE POUVOIR : MME BAFFOY A MME BISON, M. CATINAT (LABROSSE) A M. ROUSSEAU FABRICE, M. DELMOND A M. GUERIN, MME DESTIN A MME MOLVEAUX, MME DURONSSOY A MME LE GAL, M. GAURAT A MME PASQUET, M. GIRARD A MME DAUVILLIERS, MME HOUDOUX A M. GAUCHER, MME LANZAROTTI A MME FOUSSARD, MME LE GOURRIEREC A M. GAULTIER, M. MARTIN A MME LONGCHAMP, M. SENET A MME PIAU, M. VALOGNES A MME SONATORE.

ETAIENT ABSENTS : MME BAUDOIN, DELACUVELLERIE, MARCHAND, MATONDO, ROQUET ET MM. BOSSARD, BRANCHE, DUFRENNE, GAGNEPAIN, GRAMOSO, HERTZOG, HUET, LATCHERE, LEBLANC, LELE, LETURGIE, MANIAK, PINTAT, POINCLOUX LUC, ROUSSEAU FRANCK, ROUSSEAU SEBASTIEN ET TELLIER.

SECRETAIRE DE SEANCE : M. HERVE BERCHER.

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX	
EN EXERCICE :	87
PRESENTS :	52
POUVOIRS :	13
ABSENTS ET/OU EXCUSES :	22
VOTANTS :	65

COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

- **DÉCISION N° 18-040 DU 26 MARS 2018.**
« PORTANT ATTRIBUTION D'UNE CONCESSION FUNERAIRE – M. TACCORI ».

- **DÉCISION N° ST 18-003 DU 27 MARS 2018.**
« PORTANT SUR UN CONTRAT DE MISSION DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LES TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE SECURITE DE VOIRIE POUR GOLLAINVILLE ET MANCHECOURT ».

- **DÉCISION N° 18-041 DU 29 MARS 2018.**
« PORTANT ATTRIBUTION D'UNE CONCESSION FUNERAIRE – MME PESCHOUX ».

- **DÉCISION N° 18-042 DU 29 MARS 2018.**
« CONCERNANT LE MARCHE 18P01 – TRAVAUX DE REPRISE TECHNIQUE DES CONCESSIONS FUNERAIRES ET DE REMISE EN TERRAIN NU, DE CONSTRUCTION D'UN OSSUAIRE ».

PROJETS DE DÉLIBÉRATIONS

❖ FINANCES.

Sortie de Mme le Maire pour le vote du compte administratif.

18-04-FIN-01 APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIF ET DE GESTION 2017 ET AFFECTATION DES RESULTATS – BUDGET PRINCIPAL.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'UNANIMITÉ :

- **APPROUVE** le compte de gestion 2017 du budget principal « Le Malesherbois ».
- **ARRETE** le compte administratif 2017 du budget principal « Le Malesherbois ».
- **CONSTATE** un résultat de clôture excédentaire de 2 585 049.72 euros en section de fonctionnement et excédentaire de 558 770.36 euros en section d'investissement.
- **CONSTATE** 581 515.80 euros de restes à réaliser en dépenses d'investissement.
- **CONSTATE** 12 500 euros de restes à réaliser en recettes d'investissement.
- **DECIDE** d'affecter l'excédent de fonctionnement constaté de 2 585 049.72 euros en excédent d'exploitation reporté (F/R002) au budget principal « Le Malesherbois ».
- **DECIDE** d'affecter l'excédent d'investissement constaté de 558 770.36 euros au résultat d'investissement reporté (I/R001) au budget principal « Le Malesherbois ».

Retour de Mme le Maire pour la fin de la séance.

18-03-FIN-02 ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2018 – BUDGET PRINCIPAL.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'UNANIMITÉ :

- **APPROUVE** le budget primitif 2018 de la commune du Malesherbois.
- **VOTE** les crédits par chapitre en section d'exploitation et en section d'investissement.
- **PRECISE** qu'un état spécial des Communes déléguées figurera en annexe du budget.

❖ AFFAIRES SOCIALES - LOGEMENT.

MM. LEDUR et MOISY ne prennent pas part au vote.

18-04-SOC-01 SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT A L'ASSOCIATION « ARC-EN-CIEL » AU TITRE DE L'ANNEE 2018.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'UNANIMITÉ (52 pour et 11 abstentions) :

- **DECIDE** d'attribuer une subvention de fonctionnement d'un montant de 120 000,00 € (cent vingt mille euros) à l'association « Arc en Ciel » au titre de l'année 2018, comme précisé dans la convention initiale, les éléments fournis justifiant ce montant.

- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'Adjointe Déléguée à signer l'avenant liant cette association à la Commune « Le Malesherbois » au titre de l'année 2018.
- **PRECISE** que les dépenses correspondantes sont inscrites aux articles concernés du budget de l'exercice 2018.
- **PRECISE** que la présente délibération sera transmise au Receveur Public du Malesherbois.

INFORMATIONS DIVERSES



Le Maire

Delmira DAUVILLIERS

